



AÉRO-CLUB HISPANO-SUIZA

FRAIS FIXES		Euros
Droits d'adhésion		Néant
Cotisation club annuelle	+ 25 ans	200,00
	- 25 ans	100,00
Licence fédérale annuelle		92,00
<i>Info Pilote</i> (journal fédéral) : abonnement annuel		49,00
Cotisation annuelle AUAPC (association des usagers de l'aérodrome)		8,00
Visite médicale	environ	80,00
Carnet de vol		19,00
Manuel du pilote privé PPL Mermoz (<i>version papier</i>)		75,00
➤ Complément pour version numérique Mermoz (<i>si achat version papier</i>)		17,00
➤ Manuel du pilote privé PPL Mermoz (<i>version numérique</i>)		57,00
➤ Complément pour version papier Mermoz (<i>si achat version numérique</i>)		31,00
➤ E-learning Mermoz		70,00
Pack PPL Théorique Mermoz (<i>cours E-learning + manuel du pilote privé PPL papier</i>)		129,00
Cartes et divers (sur un an)	environ	105,00

TARIFS AVIONS et ÉCOLE

ÉCOLE et VOYAGE		Solo euros / h	Avec instructeur euros / h
Piper J3		117,00	156,00
Piper PA19		131,40	170,40
Cessna F 150		139,80	178,80
Robin DR 300/108 "2+2"		149,40	188,40
Cessna F 152		153,00	192,00
Robin DR 400/120 "Petit Prince"		154,80	193,80
Cessna F 172 "Skyhawk"		190,20	229,20
Cessna FR 172 J "Rocket" (classé IFR)		224,40	263,40
Cessna 172 RG "Cutlass" (classé IFR)		241,20	280,20
Cessna 182 T Glass Cockpit "G1000" (classé IFR)		337,80	376,80
Simu Cessna 172 RG	VFR / IFR	30,00	69,00
Instruction au sol	Cours individuels (par heure)		39,00
	Cycle complet de cours collectifs (11 séances de 2 à 3 heures environ chacune) Offert aux jeunes de moins de 21 ans titulaires du BIA et formés au club		230,00

Temps de vol : minimum requis par la réglementation EASA de l'aviation civile pour obtenir les licences : LAPL 30 heures – PPL (avion) 45 heures
Autorisation ABL possible après 6 heures de vol minimum en double commande et 20 atterrissages en solo

- **Ces tarifs peuvent être soumis à une augmentation ou diminution, notamment en fonction du prix du carburant et / ou de la variation du cours euro / dollar**

PAIEMENT

Au club

- L'Aéro-Club n'ayant pas vocation à faire crédit, les vols doivent être réglés au plus-tard lors de chaque vol.
- Par débit d'un compte préalablement approvisionné.
- Par virement
- Par chèque après chaque vol ou par Carte Bleue (Visa, Mastercard).
- Par chèque *Hispano-Suiza* d'une valeur de 100 euros chacun pour un règlement en espèces, (achat de chèques *Hispano-Suiza* obligatoire).

L'achat d'un carnet de 25 chèques *Hispano-Suiza* ou le versement de 2 500 euros – par chèque ou virement uniquement, à l'exclusion des espèces et des cartes de crédit – en avance sur compte et utilisables exclusivement pour régler les vols et l'instruction individuelle, donne droit à un bonus de 4 %, soit 100 euros.

Les comités d'entreprise, particulièrement concernés par cet avantage, peuvent rétrocéder ces chèques *Hispano-Suiza* en diminuant le prix de revente du montant de la subvention qu'ils accordent éventuellement.

- Il est rappelé que la réglementation fiscale interdit les règlements en espèces **de plus de 1 000 euros par an et par adhérent.**

Sur l'espace membres

- Par Carte Bleue (Visa, Mastercard)